

COMMUNE DE GARGENVILLE

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 19 MARS 2012 A 20h30 EN MAIRIE DE GARGENVILLE

**Sous la présidence de Madame Nicole DELPEUCH,
Maire de Gargenville**

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : Mmes Nicole DELPEUCH, Anne-Marie MALAIS, Danielle CONNUNE, Michèle DESMERGERS, Chantal CIPPELETTI, Jocelyne GALAIS, Monique VOLLARD, Christine PREAUD, Sandrine LATORRE, Emmanuelle MARTIN, Nadine FERNANDES, Laurence GOSSET, Nadia GRAND, Mélanie TOSATTI,

MM. Rolland CHARBONNEAU, Jean-Pierre JEZEQUEL, Romano MOSCETTI, Michel BLAISOT, Gilbert GODDE (arrivé à 20h38), Jean-Claude HENNEQUIN, André CAZAU, Yann PERRON, Jean LEMAIRE, Jacques MONNIER,

Procurations : Mme Marianne BELLAIZE à Mme Nicole DELPEUCH
M. Michel PEZET à Mme Michèle DESMERGERS
M. Joël MAUGER à M. Jean-Pierre JEZEQUEL

Absents : M. Jean-François GERMAIN
M. Claude JOSSERON

Ouverture de la séance :

Madame Nicole DELPEUCH, Maire de Gargenville, procède à l'appel et constate que, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum est remplie.

Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il doit être procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance est Mme Danielle CONNUNE.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 mars 2012 :

Madame DELPEUCH explique que le délai n'a pas permis de faire le procès-verbal complet de la séance du 9 mars 2012. Il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance.

Monsieur LEMAIRE demande, suite aux évènements qui se sont passés sur notre territoire, la possibilité d'observer une minute de silence pour la mort de nos soldats, d'une part, et celle des enfants de Toulouse, d'autre part.

Madame DELPEUCH répond : nous l'avions prévu en fin de conseil.

Délibération n° 12 D 52 : Approbation du dossier de réalisation de la ZAC « Les Hauts de Rangiport » à Gargenville

Madame DELPEUCH explique que le conseil de ce soir a été programmé sur une seule question, dans l'urgence. En effet, le Conseil d'Administration de l'EPAMSA s'est réuni le 9 décembre pour prendre la décision que nous votons ce soir, c'est-à-dire l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC des Hauts de Rangiport. Ce dossier a un parcours administratif extrêmement lourd, avec des étapes très formelles. Le 10 septembre 2009, nous avions une délibération de l'EPAMSA sur le projet de création de cette ZAC sur le site Porcher Idéal Standard de Gargenville, puisqu'à l'époque nous ne parlions pas encore des Hauts de Rangiport, portant sur les objectifs qui étaient poursuivis et approuvant les modalités de la concertation. Le Conseil Municipal de la commune de Gargenville avait donné un avis favorable le 15 mai 2009 sur les objectifs de ce dossier et les modalités de cette concertation. Ensuite, le 13 mai 2011, il y a eu une délibération du Conseil d'Administration de l'EPAMSA approuvant le dossier de création de cette ZAC des Hauts de Rangiport. L'avis délibéré du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable a été donné sur ce dossier le 28 septembre 2011. L'arrêté préfectoral de création de cette Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Rangiport a été pris le 28 novembre 2011, et nous avons également délibéré, le 25 novembre 2011, pour l'accord sur le principe de la réalisation des équipements publics liés à cette ZAC, relevant de notre maîtrise d'ouvrage, et sur leurs modalités d'incorporation dans le patrimoine communal. Ce dossier de réalisation de la ZAC a été déposé en mairie le 23 décembre 2011, juste avant les fêtes. Dans le courrier accompagnant ce dossier, il n'y avait aucune consigne ni aucune demande particulière.

Nous avons regardé ce dossier qui est exactement le même que celui ayant été soumis à la Préfecture pour la prise d'arrêté qui a institué et positionné la ZAC. Et il y a seulement une semaine, la sous-préfecture nous a demandé des nouvelles de notre délibération sur le dossier de création. Cette délibération ne nous avait jamais été demandée de manière explicite. La sous-préfecture nous a dit : « Cela n'est pas grave. Si le Conseil Municipal de Gargenville ne délibère pas, comme vous avez délibéré positivement juste avant sur la création de la ZAC, cela vaut approbation du dossier. »

- Arrivée de Monsieur Gilbert GODDE à 20h38.

Madame DELPEUCH poursuit : il était hors de question que nous n'ayons pas à délibérer sur le dossier de réalisation, même si ce dossier n'apporte aucun élément nouveau par rapport à l'arrêté de création de la ZAC puisque, pour moi, il était impensable que nous ayons, sur ce dossier-là, une approbation tacite. Lundi dernier, nous avons donc pris la décision de convoquer ce Conseil Municipal exceptionnel pour que vous puissiez tous vous positionner sur le fait de continuer dans notre démarche et d'approuver ce dossier et l'étape supplémentaire de cette procédure, et qu'il n'y ait pas de possibilité d'interprétation de cette non-mise au vote. Depuis sept jours, le dossier a été mis à disposition. Nous vous avons donné le rapport de présentation rapide qui était le même que ce que vous avez pu voir dans les dossiers précédents, à une différence près : sur le plan, l'emplacement du groupe scolaire a un peu changé puisqu'il s'est agrandi et que l'îlot complet lui est dédié. Alors que sur le plan que vous avez eu dans la présentation, qui date du 5 décembre 2011, une partie de cet îlot est dédié à de l'habitat. Je vous remets donc les plans actualisés, sachant que ce ne sont pas du tout des plans d'architecte ou de réalisation ; ce sont des plans de calculs de capacité, faits à l'aide d'un logiciel qui travaille sur les surfaces pour que l'aménageur puisse calculer les capacités, soumises d'ailleurs dans le dossier d'enquête publique.

Je suis désolée pour cette bousculade mais il s'est avéré que, depuis le 23 décembre, nous avions ce dossier en mairie sans savoir ni de la part de la Préfecture, ni de la part de l'EPAMSA, qu'une deuxième délibération était nécessaire. Les procédures de ZAC sont très lourdes et très phasées, même si on a l'impression qu'entre une phase et une autre il n'y a pas d'information supplémentaire.

Monsieur LEMAIRE dit que le Préfet était matinal lundi 12 mars car sa convocation lui a été distribuée à 10h30.

Madame DELPEUCH répond : nous l'avons su dans la soirée de vendredi.

Monsieur LEMAIRE ajoute : vous auriez donc pu nous en parler lors du conseil du 9 mars.

Madame DELPEUCH répond qu'il y avait lieu de vérifier les éléments avec l'EPAMSA, la sous-préfecture et la Préfecture lundi, pour faire un travail correct. La distribution par les agents est ensuite très rapide.

Monsieur LEMAIRE dit : vous auriez pu nous prévenir que, peut-être, un Conseil Municipal était à prévoir rapidement.

Madame DELPEUCH répond : nous ne l'avons validé que lundi matin.

Monsieur LEMAIRE ajoute : c'était un peu la surprise. De toute façon, le dossier que vous nous présentez ne modifie en rien ce que vous avez déjà décidé auparavant. Il ne souligne pas non plus les incohérences qui ont pu être révélées dans l'enquête publique dont j'ai remis tout le détail au commissaire enquêteur.

Madame DELPEUCH dit : le commissaire enquêteur nous fera un retour de tous les éléments qu'il a eus.

Monsieur LEMAIRE demande si une délibération sera prévue pour approuver le rapport du commissaire enquêteur.

Madame DELPEUCH répond négativement. Le rapport est transmis directement à la Préfecture.

Monsieur LEMAIRE dit : vous aurez ensuite le retour.

Madame DELPEUCH ajoute : si nous avons un retour, nous en reparlerons. Mais je ne sais pas s'il est soumis à délibération.

Monsieur LEMAIRE poursuit : de toute façon, notre position ne change pas. Nous avons voté contre et nous voterons contre également aujourd'hui. Nous savons qu'au moins 600 logements seront construits. Dans l'enquête publique, on parle de 550, 580 ou 660. Sur 49.000 m² de SHON, on est sur une base de 89 m² par appartement. Donc où sont les 2 pièces ou les studios nécessaires pour nos jeunes ; nous ne savons pas combien sont prévus. Au sujet du pont de Rangiport, on nous révèle des choses qui sont inexactes puisque, pour le pont, on sait très bien qu'il ne sera pas là avant 15 ans.

Madame DELPEUCH répond : je prends les éléments qu'on nous a donnés le 9 janvier.

Monsieur LEMAIRE ajoute : moi aussi je prends les éléments qu'on me donne et je les tiens de la Direction Régionale des Transports.

Madame DELPEUCH rappelle : je vous ai communiqué le compte-rendu de la présentation qui nous a été faite le 9 janvier au Conseil Général. Je ne peux pas faire mieux.

Monsieur LEMAIRE poursuit : la personne contactée à la Direction Régionale des Transports m'a dit que, dans le meilleur des cas, le pont pourrait peut-être être fait dans 12 ans, mais ce serait un miracle, et qu'il fallait plutôt s'attendre à 15 ans ; que de toute façon, il s'agissait d'un projet global, et que le Président du Conseil Général n'engagerait pas la construction d'un pont à Gargenville mais un pont complet qui relierait la RD28 jusqu'à l'autoroute et bien au-delà. Mais on n'en parle pas beaucoup, car le projet c'est aussi d'aller rejoindre la ville nouvelle de Saint-Quentin.

Madame DELPEUCH répond que ceci est prévu dans un deuxième temps.

Monsieur LEMAIRE ajoute qu'il y a beaucoup de réticences, de l'autre côté de la Seine, contre ce projet. La ZAC sera donc déjà largement remplie que le pont ne sera pas encore fait. Il faut en être conscient. Par ailleurs, dans l'enquête publique deux choses m'ont interpellé. La première est qu'ils reconnaissent qu'ils vont faire une belle ZAC, avec des belles voies où l'on pourra parfaitement bien circuler, mais les connexions ne sont pas prévues avec le restant de Gargenville. Cela pose problème ; c'est d'ailleurs inscrit en toutes lettres dans l'enquête publique. On ne sait donc pas ce qu'on va faire : si on élargit le pont SNCF, si on construit une autre voie, etc. Il faut savoir que 600 logements, cela va représenter environ 900 véhicules de plus, il ne faut pas se leurrer là-dessus. Tout le monde le sait très bien.

La deuxième incohérence de cette enquête publique, très surprenante, est que l'on prévoit que le trop-plein de la noue ira directement dans la station d'épuration, ce que je trouve complètement aberrant, et que les eaux pluviales des bâtiments se retrouveront également à la station d'épuration. Alors qu'on demande aux personnes qui construisent leur propre maison aujourd'hui de gérer leurs eaux pluviales sur leur terrain et de ne pas les rejeter dans le tout-à-l'égout. Je pense que vous avez vu tout cela aussi et que vous avez pu faire part de vos observations au commissaire enquêteur à ce sujet, surtout que la station d'épuration, où il est dit dans l'enquête publique qu'elle est prévue pour 12.000 équivalents habitants, alors que vous aviez annoncé qu'elle était faite pour 15.000 habitants. Quand Porcher sera construit, la station d'épuration, à mon avis, sera obsolète et à saturation puisqu'aujourd'hui nous sommes déjà presqu'à 12.000 habitants entre Gargenville et Issou ; uniquement en habitants, donc sans compter les entreprises, les écoles, les commerces, etc. sur les deux communes.

Là-dessus, si nous prenons l'enquête publique, il faut rajouter les 1.300 équivalents habitants, alors qu'en réalité on sait très bien qu'avec 600 logements cela fera beaucoup plus que 1.300 puisqu'ils se sont contentés de prendre le taux moyen national qui est de 2,03 habitants par logement et d'arrondir. En réalité, comme vous avez annoncé qu'il y aurait beaucoup plus de grands logements que de petits, on peut supposer que ce sont des logements à 3 ou 4 habitants et donc on aura forcément une population beaucoup plus importante. Voilà donc les observations que j'ai formulées auprès du commissaire enquêteur, qui seront reprises ou non. A n'en pas douter, je pense que le commissaire enquêteur donnera de toute façon un avis favorable à cette opération.

Madame DELPEUCH répond : nous avons quelques éléments par rapport à cela. Le commissaire enquêteur est quelqu'un d'indépendant, qui agit au nom de l'État, puisqu'il est nommé par la Préfecture et les services de l'État. Il a entendu une trentaine de personnes venues mettre des remarques sur le registre. Il est bien évident que, si ces remarques nous aident aussi à défendre un certain nombre de choses, tant mieux. Si elles font voir que l'aspect de la circulation, qui est un des premiers aspects de préoccupation légitime, est noté, cela nous aide d'autant plus à demander fortement au Conseil Général d'accélérer un certain nombre de choses sur ce dossier. Je vous ai remis, au dernier Conseil Municipal, l'entièreté des documents qui nous ont été présentés le 9 janvier au Conseil Général sur ce projet RD28 / A13. J'ai d'ailleurs précisé que ces documents n'étaient pas destinés à circuler, mais je tenais à ce que chaque membre du Conseil soit informé complètement sur ce dossier et son avancement. A 2025, la jonction complète devrait être effective et la jonction RD190 / A13 serait faite en amont. Elle est prévue comme étant l'aval de cette jonction et comme prioritaire. Je prends ce qui m'est dit aujourd'hui. J'ai été fortement impressionnée en positif, comme toutes les personnes qui étaient là le 9 janvier, que ce soit tous les maires du secteur mais aussi tous les services du département, par l'étude de la pertinence économique de cette infrastructure puisqu'au-delà de 4 %, elle est jugée économiquement pertinente et qu'on est à 9,6 %. Pour la plupart des services du département, c'était une grande révélation de ces études préliminaires car beaucoup ne s'attendaient pas à une pertinence aussi importante. Et surtout, ils ne s'attendaient pas à ce que la pertinence soit aussi importante si on faisait la jonction RD190 / A13 ou si on faisait la totalité de la jonction. Vous avez vu, dans les chiffrages qui vous ont été donnés, que l'on fasse de la RD190 à l'A13 ou que l'on fasse la totalité avec la portion beaucoup plus au Nord sur le plateau, les résultats sont quasi-identiques ; la deuxième part n'étant vraiment que l'allègement complet sur la RD190, qui est souhaitable aussi et souhaité depuis plus de 30 ans par Juziers, Mézy, etc. Donc si l'enquête publique remonte comme souci premier des gargenvillois celui de la circulation et de ce passage de la Seine, cela nous aide à appuyer complètement nos demandes auprès du Conseil Général sur les délais, l'accélération des études, au-delà des études préliminaires qui ont été faites. Concernant la connexion au reste de Gargenville, nous avons demandé depuis très longtemps, au début du dossier, que soit prévue toute l'étude d'une jonction entre la rue Pasteur et la rue de la Céramique, quelque chose qui correspondrait à un deuxième pont sur les voies SNCF. Cela nous paraissait, en termes purement géographiques, quelque chose de très important. Ce qui a été vu est que cela impactait énormément la fin de la rue Pasteur et le début de la rue de la Céramique. Notre pont SNCF actuel n'est plus aux normes exigibles pour une nouvelle structure. Aujourd'hui, un pont devrait être beaucoup plus haut. Cela ferait donc une rampe de montée et une rampe de descente beaucoup plus longues. Tout ceci est resté encore en études à moyen terme. L'idée a aussi été abordée, si le passage de voitures n'est pas envisageable en termes économiques, de faire au moins une passerelle piétons / circulation douce. Cela est encore en réflexion.

Pour ce qui est du trop-plein de la noue, toutes les noues ont un trop-plein et les capacités sont calculées en pluies décennales et vingtiennales. Les trop-pleins de noues sont donc très rares. Même si de l'eau va à l'assainissement une fois tous les dix ou vingt ans, ce ne serait pas quelque chose de rédhibitoire.

Pour ce qui est de l'infiltration à la parcelle, c'est effectivement demandé dans tous les permis de construire. Les permis de construire qui seront déposés, le seront dans les mêmes exigences que les permis de construire déposés aujourd'hui pour d'autres parcelles.

Monsieur LEMAIRE ajoute : *ce n'est pourtant pas ce qui est écrit par l'EPAMSA dans le dossier de l'enquête publique. Vous avez eu diverses réunions avec eux, c'est un point qui aurait dû être abordé. Pourrez-vous refuser les permis de l'EPAMSA parce qu'ils ne prévoient pas l'infiltration des eaux pluviales dans la parcelle ?*

Madame DELPEUCH répond : *ce ne sont pas les permis de l'EPAMSA, ce sont les permis de promoteurs qui sont soumis à la même étude, par la Direction Départementale des Territoires et par les communes, que tous les autres permis. Pour ce qui est de la station d'épuration, nous sommes sur un sujet que nous connaissons bien puisque cette station nous l'avons vraiment construite. 12.000 équivalents habitants, cela ne veut pas dire 12.000 habitants.*

Monsieur LEMAIRE dit : *c'est ce qui est écrit dans l'enquête publique : 1 équivalent habitant = 1 habitant.*

Madame DELPEUCH répond que cela est faux. *Il y a ce qui est écrit dans l'enquête publique et ensuite toutes les informations qui s'y rajoutent. L'équivalent habitant est un mode de calcul pour les stations d'épuration, et ceux qui ont travaillé au SIAGI sur la conception de cette station le savent, qui n'a rien à voir avec le nombre d'habitants. Pendant cette enquête publique, j'en ai discuté avec le commissaire enquêteur, ainsi qu'avec son adjointe qui est une ancienne élue bien au courant, et il ressort qu'un équivalent habitant peut atteindre 2,2 à 2,3 habitants.*

Monsieur BLAISOT ajoute : *lorsque nous travaillons sur la station d'épuration pour 12.000 équivalents habitants, cela représentait autour de 15.000 habitants.*

Madame DELPEUCH dit qu'il y a tout de même une différence notoire entre l'équivalent habitant et le nombre d'habitants. *C'est un calcul théorique. En tout cas, cette station a été conçue avec des prévisions d'augmentation de population, que ce soit sur la commune d'Issou ou sur la commune de Gargenville.*

Monsieur PERRON confirme que l'équivalent habitant rassemble l'ensemble des besoins en eau de la population, industriels, domestiques et les besoins en eau de consommation en général qui sont retournés à l'épuration. *C'est un calcul global des besoins d'épuration qui est rapporté à un équivalent habitant uniquement pour le dimensionnement des stations d'épuration. C'est donc un calcul de dimensionnement. Cela peut effectivement prêter à confusion car il y a le mot « habitant » et on aurait très bien pu faire un équivalent m3. Cela n'a rien à voir. Ce sont vraiment les besoins épuratoires qui sont rapportés en équivalent habitant.*

Monsieur MOSCETTI ajoute que cela est extrêmement facile à vérifier puisqu'il suffit de prendre le débit nominal de la station, ce qu'elle peut traiter en fonction de sa conception, et il s'agit de plus de 15.000 habitants. *Cela est factuel et vérifiable à l'aide de documents que l'on peut vous communiquer si vous le souhaitez.*

Madame DELPEUCH dit : *il est vrai que c'est une notion de calculs techniques. Plus il y a d'industries sur la commune, et plus l'équivalent habitant est haut. C'est-à-dire tout ce qui utilise de l'eau, ou qui est censé en rejeter mais n'étant pas des habitants, est comptabilisé dans ce calcul théorique d'équivalent.*

Monsieur PERON précise que c'est un calcul porté sur une moyenne nationale, donc pas toujours représentatif de ce dont on a besoin. Mais les études se rapportent toujours aux besoins qui sont nécessaires là où on construit la station.

Madame DELPEUCH ajoute : il est bien évident, quand on a travaillé sur la conception de la station en 2007, que c'était projectif. Il ne viendrait pas à l'idée d'un syndicat de construire une station qui soit limite par rapport à sa capacité à l'instant T. Il est toujours construit une station qui puisse comprendre toute évolution possible autour d'elle et sur le territoire dont elle draine les eaux.

Par ailleurs, une information complémentaire dont on peut se rappeler ici, est l'indice du point mort suite aux études démographiques qui nous ont été données en 2009. Et comme notre PLU sera maintenant un PLU Grenelle 2, nous sommes censés y apporter un certain nombre d'éléments et d'études supplémentaires donc cela va être réactualisé. L'indice du point mort est le calcul, par les démographes et les urbanistes, du nombre de logements nécessaires pour qu'une commune garde son nombre d'habitants. C'est une notion que nous avons du mal à admettre car, pour nous, plus il y a de logements, plus il y a d'habitants, cela paraît logique. Nous construisons, depuis des années, en moyenne 33 logements par an (c'est sur ces données que le CDOR a été calculé). Le calcul du point mort précise : pour avoir 7.000 habitants en 2020, il faut 500 logements. Si on veut avoir 7.500 habitants en 2020, il faut 700 logements. Voilà ce que disent les urbanistes et surtout les démographes. Nous avons complètement pris conscience de la réalité de ce calcul démographique quand nous avons eu les chiffres du recensement de 2011 puisque nous avons demandé à la DDT la validation du nombre de logements créés de 1999 à 2011, soit 349 logements. Et de 1999 à 2011, nous avons 72 habitants de plus. Cela veut dire que 350 logements n'ont généré que 72 habitants de plus. On a du mal à le comprendre car, pour nous, 350 logements de plus cela paraît énorme. Toutes les communes de notre type, c'est-à-dire petites villes moyennes, vivent cela. Le recensement nous dit que nous avons un vieillissement de la population très important, que le nombre d'enfants par ménage aujourd'hui a baissé, que les ménages divorcent et beaucoup restent dans la même localité pour pouvoir partager la garde des enfants, ce qui fait une seule famille pour deux logements. Tous ces phénomènes démographiques sont là et semblent être très fortement présents. Ils ne sont pas appelés, d'après les démographes, à changer. Nous savons donc que nous sommes, au moins pour 10 / 15 ans, dans ce mouvement. C'est aussi cela qui a alimenté notre réflexion parce qu'une commune dynamique, c'est une commune qui garde ses habitants, voire qui les rajeunit. Nous ne nous rendons pas compte mais il y a des classes de libres ; nous sommes en train de nous battre pour qu'une classe ne ferme pas à Molière. Ce n'est pas bon signe pour une commune et ce n'est pas non plus dynamique financièrement, d'autant plus dans les années que nous avons à vivre où, financièrement, nous savons déjà que nous sommes sur des budgets qui se resserrent. Jamais nous n'avons eu un budget avec des recettes qui baissaient. C'est le cas cette année : nous perdons des recettes de manière importante, malgré la hausse des taxes locales, etc. Donc si, en plus, nous n'augmentons pas notre population, ou si nous ne la gardons pas de façon dynamique avec de jeunes familles, il sera plus difficile de porter le poids du fonctionnement communal qui ne s'amoindrit pas. La population a soif d'un certain nombre de services, elle a des exigences. On a aussi des installations lourdes qui vieillissent, qu'il faut entretenir. C'est ce qui a porté toute notre réflexion là-dessus.

Sachant aussi, qu'au point de départ, il y a un site comme Idéal Standard qui veut vendre, en 2006. Et il y a un certain nombre d'organismes et de promoteurs qui viennent poser des questions en mairie.

Nous savions à cette époque que si Idéal Standard, via un organisme qui était chargé de la promotion de la vente, vendait, la commune ne pourrait pas du tout être maître de ce qui allait se passer sur ces terrains après. Puisque nous sommes régis par le Règlement National d'Urbanisme, des promoteurs privés pouvaient occuper ces terrains de manière massive et très importante. Je rappelle aujourd'hui que nous nous battons tous les jours. C'est aussi un projet avec une densité tout à fait acceptable. Le COS est à 0,5 sur les 11,6 hectares. Aujourd'hui, le moindre projet privé a un COS de 0,9 voire 1. Il y a même des promoteurs privés qui nous demandent de délibérer pour pouvoir faire plus que 1. Donc, on a voulu cadrer ce projet depuis le début pour que la densité soit correcte, acceptable, et réponde aux besoins. Nous avons aujourd'hui plus de 180 demandes de logement. Nous sommes au mois de mars, il va y avoir des expulsions avant la fin du mois, et nous avons des cas difficiles, dramatiques car il n'y a pas de logement. Ces personnes qui viennent en mairie sont en détresse, déprimées, agressives, et ne comprennent pas. Elles veulent rester dans le secteur mais nous n'avons pas de quoi répondre. Chaque fois que des logements se libèrent, la commission d'attribution travaille sur une attribution la plus équitable possible. Le Maire, surtout, ne participe pas à la commission. Cela a été un de mes souhaits. Rien ne se fait, comme on a l'habitude de dire, à la tête du client, à l'amitié, etc. Il faut dire que le besoin est là et que souvent on est face à des familles en détresse et cela est très difficile à gérer au quotidien.

Voilà toutes les raisons qui nous guident sur ce dossier. L'enquête publique, je la prends comme un bien. Comme à chaque fois, lorsqu'on demande l'avis des gens c'est pour que soient portés au niveau des autorités, et donc du Préfet, les aspects positifs et négatifs. Il y en a toujours dans un projet. Donc j'espère que l'enquête publique va nous aider à appuyer d'autant plus au niveau de ce qui peut être souhaitable pour accompagner ce projet le mieux possible, sachant que ce projet c'est le moindre mal par rapport à ce qu'il eût pu arriver si les promoteurs privés avaient pu acheter sans que l'EPFY ou l'EPAMSA puisse être dans le circuit, ils sont des garants ; l'État s'investissant dans ce portage financier sans que ce soit le promoteur privé, avec ses objectifs commerciaux, qui soit porteur du projet. Mais l'enquête publique est faite pour nous aider.

J'espère vous avoir répondu. En tout cas, j'ai essayé de donner les éléments en notre possession aujourd'hui.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.300-2, R.311-1 et suivants pris pour l'application de l'article L.311-1 du Code de l'Urbanisme, relatifs à la création de la ZAC « Les Hauts de Rangiport » à Gargenville,

Vu l'avis favorable du 15 mai 2009 du Conseil Municipal de la commune de Gargenville sur les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011332-0011 du 28 novembre 2011 portant création de la ZAC « Les Hauts de Rangiport »,

Vu la délibération du 25 novembre 2011 de la ville de Gargenville portant sur l'accord de principe de la réalisation des équipements publics relevant de leur maîtrise d'ouvrage, et sur les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement,

Vu le dossier de réalisation de la ZAC « Les Hauts de Rangiport » établi conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, comprenant :

- le programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
- le programme global des constructions,

- les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps,
- les compléments de l'étude d'impact.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité,
Par 22 voix Pour, 5 voix Contre et aucune Abstention,

Approuve le dossier de réalisation de la ZAC « Les Hauts de Rangiport » à Gargenville établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme.

Madame DELPEUCH précise qu'il n'y a pas de nouvelles décisions prises par le Maire depuis la dernière séance.

Monsieur LEMAIRE dit : dans un recueil qui s'appelle « Vivre en Seine », j'ai vu que le 31 mars avait lieu « Berges Saines », c'est-à-dire le nettoyage des berges. En allant sur le site, j'ai vu que Gargenville n'était pas inscrite. Est-ce volontaire ?

Monsieur CHARBONNEAU répond : s'agissant de la manifestation dénommée « Berges Saines » organisée par l'association « La Seine en Partage », à laquelle notre commune n'a pas souhaité donner une suite favorable, cela tient à plusieurs raisons :

- 1) *Pour lancer une opération avec le concours des scolaires, comme cela se faisait jusqu'en mars 2007 avec l'opération « Le printemps de l'Environnement », créée par la municipalité avec, à l'origine le concours des associations locales, puis, avec le concours des scolaires, il faut la programmer dès la rentrée de septembre. Ce que nous avions envisagé en septembre 2011. Or, quelques échos d'avis de parents d'élèves faisant valoir « que ce n'était pas à leurs enfants de nettoyer la commune !!! ». Même si ces propos quelque peu négatifs n'étaient sans doute pas majoritaires, ils ont contrecarré le projet. En outre, il faut savoir que la proposition « Berges Saines » est parvenue le 12 janvier, donc trop tardivement pour lancer quoique ce soit...*
- 2) *Par ailleurs, deux autres éléments ont concouru à cette non participation : l'adhésion annuelle à la dite association (plus de 600 €) et la demande d'achats divers : signalétique (banderoles), sacs plastique, T-shirts personnalisés « Berges Saines », panneaux pédagogiques... toutes choses que nous nous procurions gratuitement (sponsoring) auparavant.*

Pour 2013, dans le cadre de la semaine nationale de l'Environnement, il sera très certainement envisagé une opération « Ville propre », ne comportant donc pas uniquement les seules berges de la Seine (avec, à nouveau, le concours de nos associations locales et de la population).

Madame DELPEUCH ajoute : le printemps de l'environnement a été évoqué. Nous avons effectivement eu quelques remontées de parents disant : « nous ne souhaitons pas que nos enfants participent à ce genre d'actions, comme c'était le cas il y a quelques temps, puisque nos enfants ne sont pas ramasseurs de déchets ». Il est bien évident que, pour ces déchets, il y a d'autres personnes qui se posent bien moins de questions et qui les jettent par la fenêtre de la voiture, etc. puisqu'il en est ramassé de grosses quantités sur la commune.

Et nous pouvons voir que toutes les semaines nous avons des cannettes vides, des emballages de hamburgers, des boîtes, etc. Pour anecdote : à 7h15 un matin, j'étais sur le parking devant la boulangerie, place de la République, sans difficulté pour me garer puisqu'il y a très peu de monde à cette heure-là. Pour autant, une voiture s'est positionnée en plein sur le passage piétons, comme c'est de coutume pour certains. Je pense que cette personne n'a pas aimé me voir regarder la voiture et rentrer juste devant elle à la boulangerie. Cette personne a effectivement acheté un pain aux raisins qui était dans un papier. Elle est partie vers l'autoroute, je descendais aussi. Et dans l'avenue Lucie Desnos, le papier du pain aux raisins a été jeté par la portière. Malheureusement, il faut savoir qu'on a aussi des gargenvillois qui vivent leur ville comme cela. Et c'est une personne qui s'est occupée de l'espace public de Gargenville pendant des dizaines d'années... Cela m'a beaucoup interpellée. Nous avons des demandes, des exigences, mais nous n'avons pas forcément les comportements qui contribuent. C'est un énorme travail pour nous tous et pour toutes les personnes qui veulent s'impliquer dans la vie publique, que d'essayer d'aller dans l'autre sens : d'éduquer, de faire avancer, etc. C'est dramatique de voir des parents qui disent : « mon gamin n'est pas fait pour ramasser les papiers qu'il y a devant l'école ». Je trouve cela triste. Cela veut dire qu'il faudra du temps pour revenir à des comportements plus citoyens. C'est difficile de faire ces constats-là. Donc l'opération des Berges Saines faisaient engager des dépenses et on n'était pas certain de mobiliser beaucoup de personnes. Donc cela se fera quand on sentira que c'est mature et qu'on peut le faire de manière efficace, et surtout avec une véritable motivation. Le faire « au forcing » juste pour participer, cela ne nous a pas semblé la solution.

Madame DELPEUCH rappelle : nous avions prévu une minute de silence pour des évènements difficiles. On parle de nos petits actes de non-citoyenneté. Cela paraît de toutes petites choses, toutes bêtes, et puis on voit jusqu'où peut aller l'acte barbare contre la société. J'aimerais qu'on puisse dire que c'est l'acte de personnes qui n'ont plus leur raison, cela me soulagerait un peu qu'on soit sur des actes de désespérés. En tout cas, cela est grave, cela nous touche tous très fortement et par solidarité vis-à-vis des personnes qui sont en souffrance face à ces actes, nous avions l'intention d'observer une minute de silence.

Madame DELPEUCH remercie l'assemblée et déclare ce conseil terminé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Fait à Gargenville, le 30 mars 2012

Le Maire,
Nicole DELPEUCH